

Dans l'attente de vos ordres nouveaux, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

GIRARD.

C..., 11 Juin 1892.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que M. Girard, négociant en grains, rue St.-J.-Baptiste, No. 34, vient de me céder son fonds de commerce et qu'il reste intéressé dans les affaires.

Les nouveaux soins que j'apporterai à vous bien servir, joints aux conseils de mon prédécesseur, me permettent d'espérer que vous voudrez bien me conserver la confiance que vous lui aviez accordée, et vous pouvez être assuré que je ferai tous mes efforts pour la mériter.

Dans cet espoir, et en attendant l'avantage d'entrer en relations avec vous, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mon respectueux dévouement.

CHARLES.

AUTRES SUJETS

Annoncer la fondation d'une maison de commerce,—l'adjonction d'un associé, la dissolution d'une association par suite de décès,—le transport d'un commerce dans un autre endroit par suite d'expropriation—l'extension d'une maison, qui tiendra tel ou tel nouvel article,—etc...

La correspondance commerciale exige surtout une grande clarté. Elle rejette les longues phrases, et tout ce qui est en dehors de l'affaire à traiter. Si elle ne vise pas précisément à l'élégance, elle a cependant sa physionomie particulière et ses tournures correctes et de bon ton. On ne saurait trop mettre en garde contre les banalités suivantes, qui offensent à la fois le goût et la grammaire: "J'ai reçu *la vôtre* qui... *Celle-ci* est pour... *Votre honorée* m'annonce..." etc.

Biographie de Son Eminence le cardinal Taschereau

III

(Suite et fin)

J'ai été particulièrement heureux, en feuilletant le cinquième volume de la collection des *Mandements des Evêques de Québec*, d'y trouver une circulaire privée au clergé, relative à la colonisation de la province de Manitoba.

Quand j'ai visité cette province, en septembre 1889, j'ai regretté profondément que nos compatriotes, au lieu d'émigrer aux Etats-Unis, ne se fussent pas dirigés vers l'Ouest canadien et ne se fussent pas emparé de ces magnifiques et fertiles contrées. Cela me semblait un malheur au point de vue national, et je me demandais si nos évêques avaient jamais fait quelque tentative d'établir ce courant d'émigration vers l'Ouest. J'ignorais ou j'avais oublié cette patriotique circulaire qui remonte à vingt ans (23 octobre 1871), et qui contient un éloquent appel aux Canadiens, signé par tous nos évêques, y compris l'archevêque actuel de Saint-Boniface.

Après avoir déploré en termes émus la tendance de nos compatriotes à désertir le foyer domestique et la terre natale pour aller demander à la prospérité de nos voisins un bien-être qu'il semble pourtant possible de trouver ici; nos évêques prient le clergé de s'efforcer de les retenir dans les différentes provinces de la Confédération, et ils ajoutent :

"Notre jeune pays n'est pas renfermé dans des limites assez étroites pour qu'il soit nécessaire de l'abandonner. Plus que jamais, d'immenses étendues de terrain s'offrent à notre population dans les limites mêmes de la patrie. L'acquisition du Nord-Ouest, la création de la province de Manitoba offrent un avantage réel à ceux qui n'aiment pas le défrichement des terrains boisés et qui pourtant voudraient s'éloigner de la paroisse